DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 24/01/2018

RSA - BNC - Barème kilométrique pour l'imposition des revenus de l'année 2017

Série / Division :

BAREME

Texte :

Pour l'imposition des revenus de l'année 2017, le barème kilométrique permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles est identique à celui applicable au titre de l'imposition des revenus de l'année 2016.

Actualité liée :

X

Document lié :

BOI-BAREME-000001 : BAREME - Barèmes d'évaluation forfaitaire du prix de revient kilométrique applicables aux automobiles et aux deux-roues motorisés

Signataire du document lié :

Maryvonne Le Brignonen, Sous-directrice des Particuliers